19ème Année Numéro 10 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70%) Le num. L. 50 8 Juillet 1971

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

A EXCENEX

COMMEMORATION DE L'ABBE JOSEPH TREVES

Dimanche 27 juin, le charmant pays d'Excenex, situé au-dessus d'Aoste, au centre d'un superbe amphithéâtre de montagnes, a vu une affluence insolite de monde.

On y commémorait le trentième anniversaire de la mort du regretté abbé Joseph Trèves, natif d'Emarèse, ancien curé d'Excenex, prêtre exemplaire et de sentiments profondément valdôtains, un des fondateurs de la «Jeune Vallée d'Aoste», l'association semi-clandestine qui joua un rôle important de résistance au fascisme et de défense des idéaux valdôtains, dès sa fondation vers 1925 jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

L'abbé Trèves avait une forte personnalité, un esprit ouvert et en même temps solide. Il y avait en lui du Cerlogne (attachement à nos traditions), du Henry (goût pour l'histoire valdôtaine), de l'Orsières (passion pour les questions sociales). Le trait dominant de son caractère était l'optimisme, l'enthousiasme. Jamais la Vallée d'Aoste, croyons-nous, ne connut un tel entraîneur d'hommes. (M. Lin Colliard, dans sa préface à la correspondance entre l'abbé Trèves et M. Félicien Gamba, réunie et publiée récemment en volume par les soins des Archives Historiques Régionales, assure que notre abbé écrivait jusqu'à 18 lettres par jour.) Jamais les paysans valdôtains n'eurent (Emile Chanoux excepté peut-être) un plus ardent défenseur de leurs droits et de leurs intérêts.

Aussi faut-il féliciter vivement le C.T.V. d'avoir songé à rappeler le souvenir de cet illustre compatriote,

(Suite page 4)

UNE REPONSE DU «MONITORE» OU L'ART DE SE FOURRER LE DOIGT DANS L'OEIL

Le «Monitore» a voulu répondre à notre article «**Comment on italianise les noms valdôtains**», mais il l'a fait si gauchement qu'il s'est fourré un doigt dans l'oeil, il a jeté des pierres dans son propre jardin, il s'est donné de nouvelles verges pour se faire fouetter.

En effet, il intitule sa réponse: «**Le Z del Peuple Valdôtaine** (sic) et «**Quando l'ortografia diventa sciovinismo**».

Autrement dit, en déplorant que le «Monitore» publie des noms valdôtains italianisés ou piémontisés (**Cua** au lieu de **Cuaz**, **Guicharda** au lieu de **Guichardaz**) nous faisons preuve de chauvinisme. Et pour mieux persuader ses lecteurs que nous ne sommes que des chauvins, il affirme que nous perdons notre temps à relever des «inezie»!

Ainsi, selon l'organe du conseiller régional Pedrini, nous devrions tolérer que dans des journaux valdôtains, ou soi-disant tels, l'on italianise les noms valdôtains, comme ont fait les fascistes pour les noms de lieux et comme ils se proposaient de faire pour les noms de familles.

Le «Monitore» nous assure qu'il s'agit simplement de «banalissimi errori dovuti esclusivamente a sviste...» - Admettons que ce soit ainsi. Ce sont des choses qui arrivent dans les meilleures familles, cela pourrait très bien nous arriver à nous aussi, mais nous ne les définirions jamais des «inezie», des choses sans importance, parce que **nous**, nous tenons réellement à notre caractère ethnique, à notre personnalité valdôtaine.

Le «Monitore» se défend aussi en assurant que le typographe n'a fait que copier textuellement une liste de noms rédigée par des employés de l'état civil de la commune d'Aoste. - C'est bon à savoir. Nous ferons contrôler; et si cela est vrai, notre polémique avec l'organe de M. Pedrini n'aura pas été inutile. Mais est-ce aussi la faute de ces employés si nous lisons dans le titre et dans le texte de la réponse: «Le Peuple **Valdôtaine**» au lieu de «Le Peuple **Valdôtain**»? Est-ce que ces employés écrivent aussi les articles politiques du «Monitore»?

L'explication est une autre. Pour les rédacteurs du «Monitore» les fautes de français ne comptent pas, ce ne sont que des «inezie», des vétilles, comme les Z des noms valdôtains. L'imprimerie Pedrini (rue Goffredo Casalis, Turin) a certainement des correcteurs d'épreuves pour l'italien, mais elle n'en a pas pour le français!

Et pourtant, en tant que libéral, M. Pedrini devrait tenir plus fermement qu'aucun autre à la conservation du français. En effet, aux yeux du PLI,

(Suite pag. 4)

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION - VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1 000 - (semestre L. 600)
Etranger L. 2.000 - Soutien L. 5.000
C.C. N° 2/ 40412

DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste N° 2 du 24-5-1954
Imprimé par L'UNION - VALDOTAINE
29, rue Festaz - 11100 AOSTE

215/14/71 | NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION REGIONALE

Le plan des travaux publics 1971 du Gouvernement régional Dujany

Une réponse aux exigences du Pays

Une importante innovation pour cette année: l'enquête sur la situation actuelle des oeuvres publiques en Vallée d'Aoste.

Par rapport aux années précédentes, le plan des travaux publics pour 1971, exposé par l'assesseur régional des travaux publics, M. Robert Rollandoz et approuvé à l'unanimité par le Conseil régional, présente deux nouveautés:

1) les mesures financières, en faveur des réseaux de distribution d'eau potable et des égouts, ont été nettement plus importantes que les autres années par rapport à celles concernant la viabilité;

2) l'Assessorat a procédé à une enquête préliminaire pour s'assurer des exigences réelles des différentes zones et communes de la Vallée en ce qui concerne les oeuvres publiques.

LA SITUATION DANS LES COMMUNES

Les résultats de l'enquête préliminaire permettent d'avoir une vue d'ensemble de la situation qui se présente de la façon suivante:

Situation dans toutes les communes de la Vallée sauf Aoste, Saint-Vincent, Arnaz et Montjovet qui seront l'objet d'une prochaine enquête.

Ces 70 chefs-lieux totalisent une population résidante de 25.496 unités, soit 38,86% des habitants des communes examinées, et une population flottante de 30.703 unités, soit 29,96% de la totalité de la population flottante.

La population dans les chefs-lieux est desservie de la façon suivante:

— 99,73% par des routes régionales ou nationales;

— 97,28% par des égouts, mais 46,71% d'une manière jugée insuffisante;

— 99,23% par des réseaux de distribution d'eau potable, mais 56,70% d'une manière insuffisante.

LA SITUATION DANS LES HAMEAUX

Situation dans les hameaux des 70 communes examinées.

Les 1099 hameaux étudiés totalisent une population résidante de 40.105 unités, soit 61,13% de la population globale des 70 communes, et une population flottante de 71.765 unités, soit 70,03% de la totalité de la population flottante.

La population dans les hameaux est desservie de la façon suivante:

— 95,32% par des routes, mais 8,67% d'une manière insuffisante;

— 54,01% par des égouts, mais 28,22 pour cent d'une manière insuffisante;

— 88,06% par des réseaux de distribution d'eau potable (46,45% d'une manière insuffisante).

Dans les 70 communes examinées, comprenant chefs-lieux et hameaux, la population résidante atteint 65.601 unités et la population flottante 102.468 unités.

La population est desservie de la façon suivante:

Le nouveau pont reliant la zone industrielle d'Aoste à Pollein

— 63.659 habitants (97,03% de la population globale de 70 communes) par des routes (9,04%, soit 5.758 habitants, sont desservis par des routes insuffisantes);

— 46.465 habitants (soit 70,82%) par des égouts, mais 17.702 (soit 38,09%) d'une manière insuffisante;

— 60.615 habitants (soit 92,40%) par des réseaux de distribution d'eau potable, mais 30.749 (soit 50,72%) d'une manière insuffisante.

* * *

L'ensemble de la situation telle qu'elle a été exposée illustre clairement l'effort remarquable que l'Administration régionale a déployé dans le passé, tout en mettant l'accent sur les lacunes qu'il faut à présent combler entre un secteur et l'autre ainsi que les différences existant dans plusieurs zones de la Vallée.

« Le plan des travaux — a dit l'assesseur Rollandoz — doit être une réponse valable aux exigences du pays, il doit représenter une véritable adhésion à la réalité des problèmes de notre population.

En résumé, la situation se présente de la façon suivante:

Au cours de son expérience, l'Administration régionale a consacré une grande part de ses efforts au secteur de la viabilité. Nul ne peut ignorer les résultats obtenus, mis en évidence par l'enquête; presque tous les groupes d'habitations sont desservis par des routes, ce qui a apporté des avantages certains à nos populations de montagne au point de vue économique, social et civil.

Se basant sur les chiffres établis par l'enquête concernant la situation présente de notre Vallée, l'Administration régionale a jugé bon de procéder à certains choix qui se sont traduits dans le plan 1971 des travaux publics.

Ces choix découlent du fait que l'on a voulu prendre en considération la réalité régionale dans son ensemble afin de pouvoir établir les grandes lignes d'un plan de solution global.

Même pour cette donnée, qui intéresse notablement la réalité régionale, l'enquête a fourni les éléments indispensables à évaluer la portée de ces déséquilibres et, par conséquent, la possibilité d'intervenir en vue de les faire disparaître.

Je veux encore, et non pas par affectation de sensibilité, souligner un aspect qu'on oublie peut-être trop souvent et auquel on n'attache pas la juste valeur, à savoir l'importance et le rôle fondamental des petits centres, hameaux et villages valdôtains dans le développement de notre Région.

L'étude de la situation a fait ressortir la nécessité de ramener à de justes proportions l'intervention de la Région dans le secteur de la viabilité, afin d'augmenter les mesures financières destinées aux autres services et ceci pour assurer à la population des conditions de vie meilleures et pour offrir, conformément à l'un des objectifs principaux de la Vallée, la possibilité de maintenir un taux de peuplement suffisant dans nos centres de montagne.

Nous ne pouvons penser, en effet, que les exigences de la population peuvent être satisfaites uniquement par des routes de raccordement à d'autres centres ou à d'autres agglomérations: d'autres services, tout aussi importants (distribution d'eau potable, égouts, énergie électrique, téléphone, etc.) sont indispensables ».

« Les données que je vous ai exposées — a continué l'assesseur Robert Rollandoz — *justifient notre choix, mais nous aurions pu affirmer davantage notre volonté dans cette nouvelle orientation des mesures financières régionales.*

Nous avons cependant estimé de tenir compte de deux principes bien réels qui, en fait, s'opposent à des changements brusques et complets: il s'agit, en premier lieu, de la diffusion générale d'une mentalité qui considère les routes et l'asphalte comme des biens suprêmes, susceptibles de résoudre tout problème, et d'autre part, de la structure de notre milieu des entrepreneurs qui doivent disposer du temps nécessaire pour se conformer aux nouvelles orientations.

Il y a une dernière remarque que je tiens à illustrer concernant la disparité des services dans les différentes zones de la Vallée et, à l'intérieur de chaque zone, entre les services offerts aux habitants des chefs-lieux et aux habitants des hameaux et villages.

Si l'on tient compte que 70,03% de la population flottante (hôteliers et parahôteliers) des 70 communes examinées par les enquêtes habitent les hameaux, on comprend l'importance du vaste réseau formé par les petites agglomérations par rapport à l'activité touristique régionale.

C'est pour ces raisons que la Région doit prendre d'urgence les mesures les plus adéquates en vue de doter ces centres, ayant vocation touristique, de tous les services indispensables ».

* * *

C'est suivant cette orientation que le plan des travaux 1971 a été dressé.

● Les mesures financières dans le secteur de la viabilité s'élèvent à 1.465.100.000 lires, avec une diminution, par rapport à l'an dernier, de 30% environ.

● En ce qui concerne les mesures financières dans le secteur des égouts, des réseaux de distribution d'eau potable, des cimetières et du bâtiment scolaire, la Région a destiné, pour l'année 1971, 1.798.050.000 lires contre un milliard 83 millions 500 milles lires de l'année passée, avec un accroissement de 70% environ.

Le nouveau pont sur la Doire, à Pollein: 126 m. de long, 9 m. 50 de large, avec deux trottoirs. Il est construit en béton armé.

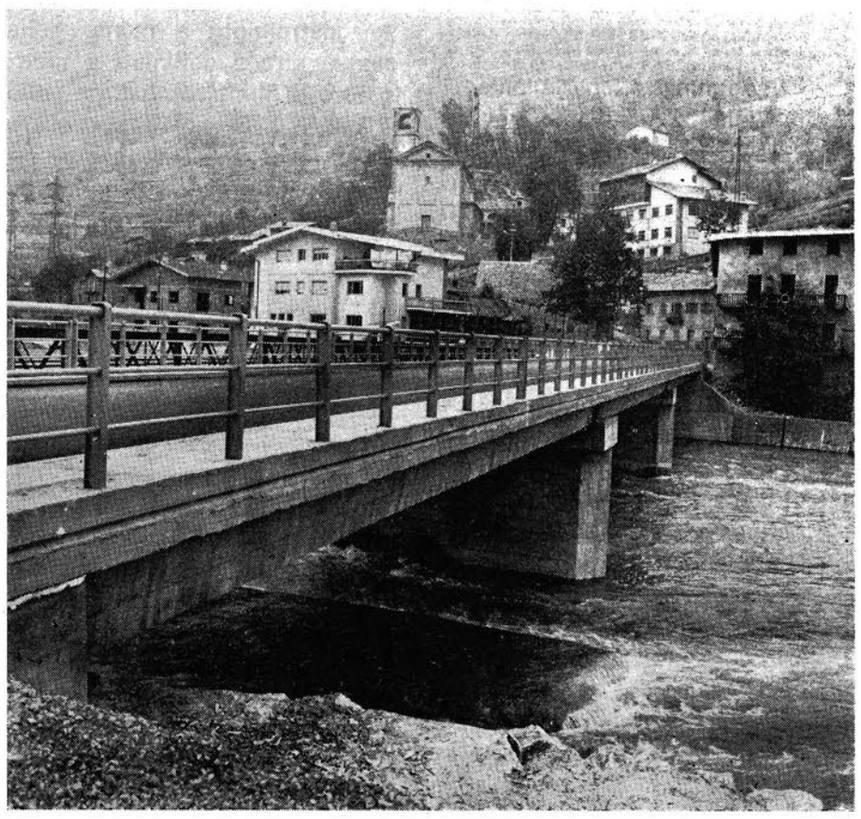

Le nouveau pont de Montjovet, récemment achevé. Il a une longueur de 70 m., une largeur de 8 m., avec deux trottoirs. Il est construit en béton armé, à trois travées.

DE ROISAN A VILLENEUVE

Nous terminons la publication de la liste des ouvrages et des mesures financières pour 1971 s'élevant à 6 milliards et 593 millions de lires, dressée par l'assessorat des Travaux Publics, illustrée par l'assesseur Robert Rollandoz et approuvée à l'unanimité par le Conseil régional. Les listes précédentes ont été publiées dans les pages numéro 213-12-71 et numéro 214-13-71 des « Nouvelles de l'Administration Régionale ».

ROISAN

— Construction de la route de jonction au hameau Ladret-dessous **L. 10.000.000**

— Construction de la route de jonction à la localité Chanté de la Cort **L. 3.000.000**

— Développement du réseau communal de distribution d'eau potable **L. 1.000.000**

— Réseau de distribution d'eau potable de Closellinaz **L. 8.000.000**

— Egouts de Ladret - Salé - Domenzo **L. 19.000.000**

— Aménagement de la maison communale existant actuellement (achèvement) **L. 3.000.000**

SAINT-CHRISTOPHE

— Achèvement de la route Meysettaz, Condemine, Prévôt **L. 3.000.000**

— Achèvement de la route de Cort reliant les hameaux Cort-Dessous et Gevé **L. 8.000.000**

— Elargissement du premier tronçon de la route Nicolin-Olleyes **L. 1.000.000**

— Achèvement du réseau de distribution d'eau potable Sorreley - Veynes **L. 7.700.000**

— Construction du réseau d'égouts **L. 110.000.000**

SAINT-DENIS

— Aménagement de différentes routes communales **L. 15.000.000**

— Goudronnage de rues à l'intérieur des hameaux Sémon, Plan, Del, Petit Bruson; routes de Vielle, Plantéry; rues à l'intérieur du chef-lieu; route d'Ollières, routes de Grenellaz-Dessus et de Cessina et place du Château **L. 6.000.000**

— Réseau communal de distribution d'eau potable **L. 5.000.000**

— Chantiers de travail **L. 5.800.000**

SAINT-MARCEL

— Achèvement des routes de Vurvian - Fove **L. 4.000.000**

— Achèvement de la route Paquier - Sinsein - Prélaz **L. 7.000.000**

— Goudronnage de la route Grange - Chevroz - Faverge (1er lot) **L. 5.000.000**

— Réseau communal de distribution d'eau potable **L. 22.500.000**

— Agrandissement du cimetière (contribution) **L. 5.250.000**

SAINT-NICOLAS

— Construction de la route de Fossaz - dessus **L. 10.000.000**

— Goudronnage de la route de l'Eglise et de la route chef-lieu - bifurcation de Vens **L. 4.000.000**

— Réseau de distribution d'eau potable d'Evian **L. 2.100.000**

SAINT-OYEN

— Construction de la route du Vallon de Flassin **L. 15.000.000**

— Etablissement scolaire et communal (majoration de prix) **L. 5.000.000**

SAINT-PIERRE

— Achèvement de la route Rossan - Persod **L. 7.000.000**

— Achèvement de la route de Bachod **L. 8.000.000**

— Goudronnage de la route de Cognein **L. 3.500.000**

— Réseau de distribution d'eau potable de Vetan **L. 5.000.000**

— Etablissement scolaire et communal (complément du 1er lot) **L. 20.000.000**

SAINT-REMI

— Construction de la route de Vulpellières **L. 15.000.000**

— Construction de la route de Gorres **L. 3.000.000**

— Egouts de Maisonnettes - Cerisey - Suil (contribution) **L. 4.000.000**

— Construction du réseau de distribution d'eau potable **L. 32.000.000**

SAINT-VINCENT

— Construction de la route de jonction au nouveau stand de tir au pigeon **L. 40.000.000**

— Construction d'infrastructures touristiques, routes et parkings **L. 500.000.000**

SARRE

— Construction de la route reliant Sarre et Chesallet entre la Gare et Arensod **L. 10.000.000**

— Goudronnage de la route de Tissière et de la place du chef-lieu **L. 4.700.000**

— Développement du réseau de distribution d'eau potable Chesallet - Conclonaz - Bellair - Poinsod **L. 5.500.000**

— Egouts de Poinsod-Dessus (subvention) **L. 2.000.000**

— Egouts Eglise de Chesallet - Ronc - Condemine (1er lot) **L. 10.000.000**

TORGNON

— Construction de routes portant à: Mazod, Chatrian, Cheille, Champeille, Tuson, Verney, Gombaz, Pecou, Nozon, Champagnod et Chezod **L. 10.000.000**

— Goudronnage de la place du chef-lieu et de la route de Saint-Pantaléon **L. 8.000.000**

— Egouts du chef-lieu et des hameaux (1er lot) **L. 90.000.000**

VALGRISANCHE

— Construction du 2ème tronçon de la route de Plontaz **L. 15.000.000**

— Développement du réseau de distribution d'eau potable La Bhétaz - Céré **L. 11.000.000**

— Egouts du chef-lieu **L. 4.000.000**

— Aménagement de cimetière (subvention) **L. 4.000.000**

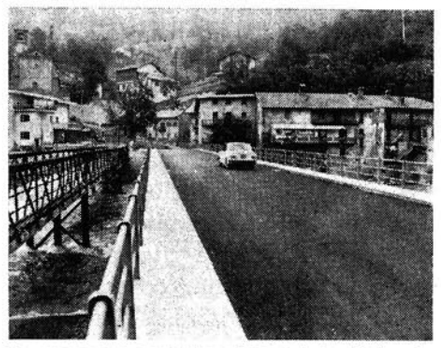

Le nouveau pont franchissant la Doire à Montjovet, à côté du vieux pont.

VALPELLINE

— Construction de la route de jonction au hameau de Vignette **L. 15.000.000**

— Goudronnage des routes de La Clayva, Chez-Cailleur, Semon et Chosod **L. 5.000.000**

— Achèvement des égouts de Semon - Chosod **L. 8.500.000**

VALSAVARANCHE

— Achèvement de la route de jonction au hameau de Créton **L. 5.000.000**

— Nouvelles adductions d'eau destinées à développer le réseau de distribution Dégioz - Créton - Bois-de-Clin **L. 5.000.000**

— Achèvement des égouts de Créton **L. 14.000.000**

— Construction d'une école-pensionnat (2ème lot) **L. 15.000.000**

— Construction du dernier tronçon de la route du Nivolet **L. 400.000.000**

VALTOURNANCHE

— Construction de la route de Mont-Perron (3ème tronçon) **L. 15.000.000**

— Goudronnage de la rue Jean-Baptiste Blch **L. 3.000.000**

— Conduites d'eau de Singlin **L. 10.000.000**

— Egouts de Muranche (subvention) **L. 7.000.000**

— 2ème lot conduite d'eau du Breuil **L. 62.000.000**

— Achèvement conduites d'eau du Breuil **L. 100.000.000**

VERRAYES

— Aménagement des routes de Vallet, Champoaz et Goilles **L. 10.000.000**

— Goudronnage des routes communales de: Vallet, Hers, Baravette, Plan d'Arey, Pissine, Promeillan, Guet, Ollières, Pignane, Goilles, Clavon et Mathavieille **L. 10.000.000**

— Goudronnage de la route Verrayes - Col Saint-Pantaléon **L. 5.000.000**

— Conduites d'eau de Marseiller **L. 6.000.000**

— Egouts desservant le chef-lieu **L. 7.000.000**

— Chantier de travail: route Champoaz - La Comba - Crêt (2ème lot) **L. 13.000.000**

VERRES

— Achèvement de la route de Rovarey **L. 5.000.000**

— Ecole communale: aménagement de la cour et des terrains adjacents (subvention) **L. 35.000.000**

— Dérivation et aménagement du réseau communal de distribution d'eau potable **L. 1.750.000**

— Achèvement et réfection partielle des égouts du chef-lieu (subvention) **L. 10.000.000**

— Aménagement du bâtiment des écoles moyennes **L. 15.000.000**

VILLENEUVE

— Achèvement de la route de Champleval **L. 5.000.000**

— Construction de la route au hameau La Crête **L. 10.000.000**

— Goudronnage de la route de Champlong **L. 6.000.000**

— Extension du réseau communal de distribution d'eau pour alimenter les hameaux de La Crête, Chavonne, La Couta et Balmet (1er lot) **L. 15.000.000**

— Achèvement des égouts La Côta - Trépont **L. 6.000.000**

— Agrandissement du cimetière **L. 20.000.000**

L'ABBE J. TREVES

(Suite de la page 1)

à l'occasion du trentième anniversaire de sa mort.

Un seul petit reproche: la décision fut prise ou divulguée un peu tard. Malgré cela, la commémoration a obtenu un succès enviable et bien mérité. Le public était nombreux: plusieurs membres du C.T.V., dont le Président col. Bérard, le Vice-président M. Paul Contoz, Mlle Jérusel, M. Amédée Berthod, des représentants aussi de l'Union Valdôtaine et du Rassemblement, et surtout beaucoup de jeunes gens. Parmi les autorités, nous avons remarqué M. César Dujany, Président du gouvernement régional, et Mme veuve Chanoux. Deux chorales en costumes, celle du C.T.V. (directeur M. Louis Vuillermoz) et celle de Pollein (directeur M. Poser), ont pris part également à la manifestation et chanté des hymnes adaptés à la circonstance. La famille de l'abbé Trèves était représentée par un neveu, M. Joseph Trèves, père du Syndic d'Emarèse, et par un arrière-neveu.

La messe chantée fut célébrée en français par M. le chanoine Vasier, prieur de la Collégiale de Saint Ours, assisté de M. le curé d'Excenex. Au sermon, M. Vasier fit l'éloge du Défunt, dont il exalta les vertus sacerdotales, la simplicité évangélique, l'amour du prochain et le patriotisme valdôtain.

Après la messe l'on se rendit en procession au cimetière, où tout le monde se recueillit quelques minutes devant le tombeau de l'Abbé, après quoi l'on chanta «Montagnes Valdôtaines» et on revint par petits groupes, en bavardant, vers le village.

Là, on s'arrêta un moment devant l'église, qui porte encore, au fronton, des inscriptions en langue française et dont le clocher est toujours surmonté de son coq gaulois.

Pour ne pas faire mentir le refrain qui dit: «les Valdôtains ne sont pas si fous de se quitter sans boire un coup», l'on fit aussi une petite halte au café du coin, où les membres des chorales entonnèrent d'autres chansons valdôtaines et où l'on décida de se retrouver tous ensemble à Emarèse, pays natal de l'abbé Trèves, pour une commémoration analogue et si possible officielle.

Ce n'est donc, comme dit très bien la chanson, «qu'un au-revoir, mes frères,... ce n'est qu'un au-revoir!»

C. p.

A TRAVERS LA VALLEE

FETE EN L'HONNEUR DU CHAMPION ELVIRO BLANC.

BIONAZ - Dimanche 27 juin, la population de Bionaz, Syndic et Curé en tête, a fêté solennellement les victoires de son concitoyen Elviro Blanc, le champion de ski qui s'est tout particulièrement distingué, en février de cette année, aux championnats nationaux de Predazzo, où il a remporté deux éclatantes victoires dans les courses de fond de 30 et de 50 km.

COLLISION MORTELLE

ARVIER - Un garçon d'hôtel, Antonio Manganaro, 31 ans, natif de Bergamo, domicilié à Pré-St-Didier, père de deux fillettes, a trouvé la mort au volant de sa «Mini» en descendant vers Aoste, le matin du 26 juin. Ebloui probablement par le soleil, il a perdu le contrôle de sa voiture, qui est allée s'écraser contre un TIR belge.

UN CADAVRE DANS LA DOIRE.

QUART - Mardi 29 juin, l'on a trouvé dans la Doire le cadavre d'un jeune ouvrier de l'entreprise Mattioda. Antonio Belfiore, 20 ans, domicilié à Aoste, disparu depuis le 26 juin.

DECES.

AOSTE - Est décédée Mme Grimod Ida veuve Aluigi, à l'âge de 67 ans, laissant dans la douleur son fils Jean-Paul avec son épouse Gabrielle.

Femme de caractère et de coeur, elle laisse un grand vide dans son entourage et surtout parmi les étudiants qui prenaient pension chez elle.

Elle était une femme très pieuse et travailleuse. Malgré ses douleurs aux jambes elle a toujours fait son travail jusqu'à sa dernière heure.

UNE REPONSE DU «MONITORE»

(Suite de la page 1)

seule l'autonomie octroyée aux régions à «statut spécial» est justifiée. Toutes les fois qu'il a été accusé d'être un antirégionaliste, M. Pedrini s'est toujours défendu en faisant une distinction entre les régions «ordinaires» et les régions «spéciales» et en affirmant qu'il était un partisan convaincu de l'autonomie valdôtaine.

Pourquoi cette exception en faveur de la Vallée d'Aoste? - Parce que, sans doute, il reconnaît que la Vallée d'Aoste a un caractère particulier qui justifie l'autonomie qu'on lui a octroyée. Or la langue maternelle est un facteur de ce caractère particulier. En ne respectant pas cette langue, M. Pedrini fait preuve d'inconséquence, il oublie la distinction entre régions ordinaires et régions spéciales, il se comporte pratiquement comme si la Vallée d'Aoste était une de ces régions ordinaires à l'autonomie desquelles les libéraux se sont opposés avec acharnement, en un mot il se contredit et s'enferre comme lui seul sait le faire.

Combefroide

REGIONE AUTONOMA DELLA VALLE D'AOSTA

CONSORZIO «ANVIEY»

IL PRESIDENTE DELLA GIUNTA REGIONALE

Visto il verbale dell'Assemblea Generale dei proprietari interessati alla costituzione del Consorzio di miglioramento fondiario «ANVIEY», in Comune di Arnaz, ai sensi dell'art. 71 del R.D. 13.2.1933, n. 215;

Visto il proprio precedente decreto n. 14 - Protocollo n. 301/6 in data 21.1.1971;

Visto l'art. 4 della legge costituzionale 26 febbraio 1948, n. 4;

AVVISA

i proprietari del comprensorio «ANVIEY» del Comune di Arnaz e quanti altri possono avervi interesse, che il verbale dell'Assemblea Generale in cui, il giorno 21 febbraio 1971, i predetti proprietari hanno deliberato di costituirsi in regolare Consorzio, resterà depositato presso la Segreteria del Comune di Arnaz, per il periodo di giorni 20 (venti) a decorrere dal giorno della pubblicazione del presente avviso, affinchè chiunque ne abbia interesse possa esaminarlo e produrre eventuali reclami ed osservazioni entro il venticinquesimo giorno dalla data di inizio della pubblicazione.

Il presente avviso sarà portato a conoscenza mediante manifesti da affiggersi all'Albo Praetorio ed in altri luoghi del Comune di Arnaz e mediante inserzione, a cura dei promotori del Consorzio stesso, nel Foglio Annunzi Legali e nei giornali «Le Peuple Valdôtain» e il «Corriere della Valle»

Aosta, lì 25 giugno 1971

IL PRESIDENTE
DUJANY dr. Cesare

Pe pocca sou dz'étsandzo de
viëille moutre tatot de nouve

● ORFEVRERIE
● HORLOGERIE
● ARGENTERIE

Marino Pasquettaz

AOSTE — 40, Rue Festaz
(angle Avenue de la Gare) ☎ 44.503

Hôtel des Salasses

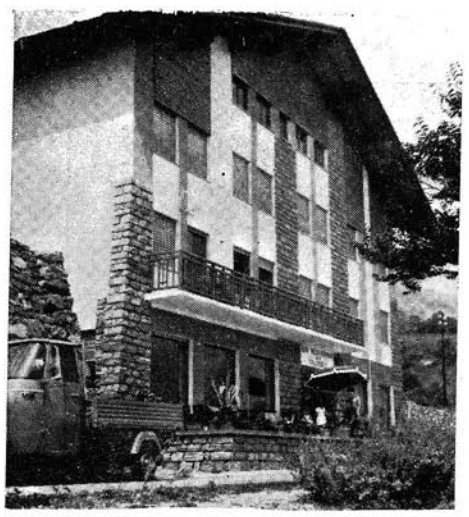

Ville-sur-Sarre (Val d'Aoste)
Téléphone 47.093 Altitude 1200 m.
à 12 Km. d'Aoste et à 7 Km. de Sarre